Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503360-20260303-022026CM-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de FOUGERES-VITRE
Canton de VAL COUESNON
Commune de LE TIERCENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

Date de convocation : 20/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE TIERCENT se sont réunis à la salle communale de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : HUBERT Christian, BOUCQUE Nathalie, HUARD Christophe, GILET Céline, JAGLIN Isabelle, LOISEAU Hervé, HURAULT Gérard, COIRRE Jean-Pierre, THEZE Jean-François.

Etait absent : THOMAS Thierry

Le Conseil a choisi pour secrétaire : THEZE Jean-François.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

02/2026/CM – DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LE TIERCENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Centre Communale d'Action Sociale de la commune n'a plus de vie administrative et il propose de dissoudre cet établissement public en application de l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles.

Les résultats de clôture 2025 du CCAS : 8 350.64 € (fonctionnement : 750.64 € + investissement : 7 600 €) seront transférés au budget principal de la commune.

Une commission municipale pourra reprendre la seule mission qui était jusqu'à maintenant gérée par le CCAS à savoir le repas annuel des ainés.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDENT** de dissoudre le Centre Communale d'Action Sociale de Le Tiercent
- **APPROUVENT** le transfert des résultats de clôture 2025 du CCAS : 8 350.64 € au budget principal de la commune.
- **PROPOSENT** qu'une commission municipale dédiée reprenne la seule mission qui était jusqu'à maintenant gérée par le CCAS à savoir le repas annuel des ainés.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Monsieur Christian HUBERT

MAIRIE DE LE TIERCENT

Certifiée exécutoire le (date de réception par la Préfecture)
Transmise à la Préfecture le 5 mars 2026

MAIRIE
35460 LE TIERCENT
Tél : 02-99-95-01-13
Fax : 02-99-95-08-56
Email : mairie.letiercent@wanadoo.fr